

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACHETEURS PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles « la Société DST FIGARI » (Ci après désignée « Le Fournisseur ») fournit aux Acheteurs professionnels (ci-après désignés « Les Acheteurs ou l'Acheteur »), par remise des présentes conditions (notamment envoi par e-mail ou remise support papier au dos du bon de commande) ou via le site internet du Fournisseur www.imajyne.fr (ci-après désigné « le Site du Fournisseur »), tous les produits vendus par l'Acheteur et figurant sur son site internet ou sur les catalogues remis à l'Acheteur (Ci-après désignés « Les Produits »).

Désignation du vendeur :

SAS BST FIGARI

Siège : Pozzo di Mastri (20114) Figari

Immatriculée sous le numéro 831 501 200 au R.C.S. d'Ajaccio

Code APE 4634Z

N° de TVA intracommunautaire : FR08831501200

N° Accises : FR017002E3811

Tel : 0495710265

E-mail : bruno.milanini@gmail.com

Télécopie : _____

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques.

Les renseignements sur les Produits figurant sur les catalogues et Sites du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 - COMMANDES – TARIFS

2-1 Les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Fournisseur est réalisé lorsque l'Acheteur accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

2-2- La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un e-mail ou par télécopie.

Les données enregistrées dans le système informatique du Fournisseur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

2-3 Aucune commande portant sur un nombre de Produits inférieurs à 1 bouteille ne pourra être acceptée

Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit deux (2) jours au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, après signature par l'Acheteur d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-4 En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Fournisseur moins de un (1) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le paiement versé à la commande, tel que défini à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Fournisseur et ne pourra donner lieu à un remboursement.

2-5 - Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande tels qu'ils figurent sur son Site du Fournisseur ou son catalogue en vigueur au jour de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Ces prix sont nets et HT, départ du domaine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

La TVA applicable sera celle applicable au jour de la commande.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.6- Les Tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Fournisseur serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats et de la prise en charge par l'Acheteur de certaines prestations.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant, le jour de la commande Produits.

Toute somme non payée dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente donnera lieu de plein droit, et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal, sauf accord entre les parties, et sans préjudice pour le Fournisseur de toute action pour le

recouvrement de sa créance.

Les recouvrements par voie judiciaire donneront lieu à une indemnité forfaitaire s'élevant à 15% du montant de la commande TTC, sans préjudice des intérêts de retard et des éventuels dommages et intérêts pour le préjudice causé.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit :

- de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur
- de suspendre l'exécution de ses obligations
- de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la délivrance des produits commandés telle que définie à l'Article 4.

ARTICLE 4 – DELIVRANCE ET LIVRAISONS

4-1 - La délivrance sera effectuée au choix de l'Acheteur :

- par avis de mise à disposition dans les locaux du Fournisseur ;
- par la délivrance dans les locaux du Fournisseur, à un expéditeur ou transporteur, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur.

4-2- Le montant des Frais de Livraison dépend du montant de la Commande et du mode de livraison choisi par l'Acheteur. En tout état de cause, le montant des Frais de Livraison est indiqué à l'Acheteur avant la Validation de la Commande.

Les tarifs des livraisons en France Métropolitaine Corse et Monaco (ci-après désigné « le Territoire ») sont indiqués sur le Site du Fournisseur et sur son catalogue.

En cas de demandes particulières de l'Acheteur concernant la destination (hors du Territoire), les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Fournisseur, les coûts y liés feront l'objet d'un devis.

4-3 Les délais de livraison sont disponibles sur le Site du Fournisseur et peuvent varier en fonction de la disponibilité des Biens ayant fait l'objet de la Commande.

Les délais de livraison s'entendent en jours ouvrés et correspondent aux délais moyens de préparation et d'acheminement de la Commande sur le Territoire.

Les délais de livraison courent à compter de la date de confirmation de la commande par le Fournisseur.

Tout allongement du délai initial de livraison jusqu'à dix (10) ouvrés ne sera pas considéré comme un retard de livraison.

En cas de retard de livraison par rapport au délai prévu supérieur à douze (12) jours ouvrés, la Commande n'est pas annulée.

Dans ce cas, le Fournisseur informe l'Acheteur par courrier électronique que la livraison interviendra avec du retard.

L'Acheteur pourra alors décider d'annuler la commande et enverra par télécopie, courrier électronique, ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Fournisseur un avis d'annulation de la Commande.

Dans le cas où la Commande n'a pas encore été expédiée lors de la réception par le Fournisseur de l'avis d'annulation de l'Acheteur, la livraison est bloquée et l'Acheteur est remboursé des sommes éventuellement débitées dans un délai de quinze jours suivant la réception de l'avis d'annulation. Dans le cas où la Commande a déjà été expédiée lors de la réception par le Fournisseur de l'avis d'annulation de l'Acheteur, l'Acheteur est tenu d'accepter la commande.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

4-4 - L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison.

A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur lors de la livraison, les Produits délivrés par le Fournisseur seront réputés livrés en état de conformité apparente.

En cas d'avarie de transport, l'Acheteur doit refuser les produits endommagés au livreur et indiquer les raisons de son refus sur le bon de livraison au transporteur.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par l'Acheteur.

Si l'Acheteur n'a pas pu constater l'avarie de transport lors de la livraison il disposera d'un délai de trois (3) jours, non compris les jours fériés, pour notifier au transporteur, par acte d'huissier ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.

ARTICLE 5 - TRANSFERT DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

5-1 . Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

5-2 . Transfert des risques

Le transfert à l'Acheteur des risques de perte et de détérioration sera réalisé dès la délivrance du Produit telle que définie à l'article 4, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date du paiement et de la livraison des produits à l'Acheteur.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserve. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR – GARANTIE DE CONFORMITE ET DES VICES CACHES

Les produits livrés par le Fournisseur bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de trois jours à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation normale ou à l'utilisation attendue.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, Marque IMAJYNE, Etiquettes, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

Le Fournisseur s'engage à conserver confidentielles toutes les données qui lui auront été transmises par l'Acheteur et ne pas les transmettre à des tiers.

Les informations recueillies par le Fournisseur sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable des fichiers clientèles.

Elles sont conservées et sont destinées uniquement à notre service clientèle.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

SARL BST FIGARI au 0495710265

Ou directement sur le site.

ARTICLE 8 – IMPREVISION

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Vente de Produits du Fournisseur à l'Acheteur. Le Fournisseur et l'Acheteur renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail ou par télécopie.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse TRENTE (30) jours, les présentes seront purement et simplement résolues sans sommation ni formalité.

Tout paiement ou acompte versé par l'Acheteur lui sera restitué de plein droit.

ARTICLE 10 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce d'AJACCIO

ARTICLE 11- DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 - ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.